

Charte d'utilisation des moyens et systèmes informatiques mis à disposition au sein du Lycée International de l'Est Parisien

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques mis à disposition au sein du Lycée International de l'Est Parisien.

L'accès à ces moyens et systèmes informatiques se fait sous la responsabilité du proviseur de l'établissement.

L'administrateur est habilité à faire tout ce qui est nécessaire (et autorisé par la loi) pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques du lycée. Il informe, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.

Le terme « utilisateur » désigne les élèves et les personnels de l'établissement (enseignants, personnels administratifs, techniques ou de santé).

L'usage des terminaux mobiles personnels des utilisateurs (téléphones, ordinateurs, tablettes, etc.) doit se faire dans le respect du règlement intérieur et de la présente charte. **Sauf autorisation expresse du professeur responsable, leur utilisation par les élèves n'est pas autorisée dans les lieux consacrés à une activité d'enseignement (salles de cours, de permanence, CDI, etc.), à la cantine et dans les couloirs.**

1. Accès aux ressources informatiques

Le lycée met à la disposition des élèves et des personnels de l'établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, d'Internet et du réseau.

Droits	Obligations
Chaque utilisateur peut se voir attribuer un compte individuel ou collectif (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter à son espace de travail.	Chaque utilisateur s'engage à assurer la stricte confidentialité de l'identifiant et du mot de passe : ne pas les communiquer ou les céder à un tiers ou à un autre utilisateur.
Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du lycée pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	Chaque élève s'engage à demander l'autorisation au professeur ou responsable pour toute autre activité, ne pas se connecter ou essayer de se connecter sur un site ou un service en ligne sans rapport avec l'activité demandée.

2. Respect des règles de déontologie informatique

Les ressources informatiques sont mises à la disposition de l'ensemble des élèves. Chacun doit respecter le matériel et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau. Tout dysfonctionnement doit être signalé au personnel responsable.

Toutes les activités des postes informatiques (utilisateur, date, heure, accès Internet, etc.) sont sous le contrôle permanent du serveur pédagogique et y sont stockées.

Obligations

Chaque utilisateur s'engage à ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, installation de logiciels inadaptés ou malveillants, **usage de plateformes de jeux et multimédia en continu (streaming) ou en téléchargement**, etc.), n'imprimer que le strict nécessaire et uniquement lorsque l'autorisation a été donnée.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de sécurité, ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas, ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation, informer, dans les plus brefs délais, son professeur ou un responsable pour toute anomalie constatée.

3. Respect de la législation

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image...). Chaque auteur possède un droit de propriété intellectuelle sur les œuvres qu'il crée. Son autorisation est obligatoire pour les reproduire (son, image, texte, etc.).

Toute atteinte à l'image, propos diffamatoires ou injurieux, quel qu'en soit le support, tombent sous le coup d'une sanction civile (articles 9 et 1382 du code civil) et/ou pénal (articles 226-1, 226-2, 226-8, 226-16 à 22 du code pénal).

Droits	Obligations
Chaque utilisateur a droit au respect de sa vie privée.	Chaque utilisateur s'engage lors d'échanges de courriels ou de publications sur le web à : <ul style="list-style-type: none">◆ ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,◆ ne pas diffuser d'informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui,◆ ne pas publier de photos sans l'autorisation écrite des personnes concernées et, si il y a lieu, de leurs représentants légaux,◆ ne pas diffuser des informations ou consulter des sites faisant l'apologie de la violence, du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie.
Il sera demandé à l'élève ayant réalisé des productions son autorisation écrite pour pouvoir les reproduire, les publier ou les diffuser en dehors du lycée.	Chaque utilisateur s'engage à respecter la propriété intellectuelle en ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi, n'utilisant pas de copies illégales, ne publiant pas de productions sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s).

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Éducation Nationale et de l'Établissement, ainsi qu'à des sanctions et poursuites pénales prévues notamment par les textes législatifs et réglementaires qui suivent :

Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881

Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978

Loi sur l'accès aux documents administratifs n° 78-753 du 17 juillet 1978

Loi relative aux droits d'auteur n° 85-660 du 3 juillet 1985

Loi relative à la liberté de communication n° 86-1067 du 30 septembre 1986

Loi relative à la fraude informatique n° 88-19 du 5 janvier 1988

Loi relative au code de la propriété intellectuelle n° 92-597 du 1 juillet 1992

Loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information n° 2006-961 du 1er août 2006

Circulaire sur la protection du milieu scolaire et l'usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs n° 2004-035 du 18 février 2004.

Je soussigné, élève de la classe de, déclare avoir pris connaissance de la charte, l'avoir lu dans son intégralité et m'engage à en respecter les dispositions.

A, le

Signature de l'élève :

Signature des parents de l'élève mineur :